



A retourner à : Alain LEFAUCHEUX 10 rue Claude Debussy 49460 Montreuil-Juigné

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Mobile :
E.mail :@.....
Vous faites partie d'un club, d'une association « auto et/ou moto » merci d'indiquer son nom :
Marque et type de véhicule :
Date 1ère immatriculation :
Numéro d'immatriculation :
Compagnie d'assurance :
Numéro de contrat :

Je participe au Téléthon 2022:
- A la randonnée du matin [oui] [non]
- A la randonnée de l'après-midi [oui] [non]
- Au repas* du midi [oui] [non]
- Au pot de l'amitié (à partir de 17h15) [oui] [non]

* Repas du midi + pause + pot : 14€ par personne 14€ x repas = €

Versement au TELETHON : 30 €

** Total à payer:

** faire le chèque à l'ordre de « Amicale Véhicules Anglais »

ENGAGEMENT

Je soussigné (nom, prénom)

Reconnais :

- avoir reçu un exemplaire du règlement des randonnées organisées par l'AVA, le CARSA et la DT 49 de l'ACO ;
avoir noté qu'il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de compétition ou d'une épreuve chronométrée,
avoir été informé que l'assurance de mon véhicule pour le TELETHON du 3 décembre 2022 était à ma charge,
dégager les associations AVA, CARSA et la DT 49 de l'ACO de poursuites en cas de dommages matériels et corporels occasionnés à mon véhicule, à moi-même, aux passagers et aux tiers.

M'engage :

- à respecter les règles du code de la route lors des randonnées qui se déroulent sur la voie publique.

Certifie :

- que mon véhicule est assuré en responsabilité civile circulation routière et satisfait aux règles en vigueur du Contrôle Technique,
ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire.

J'ai bien noté que je dois impérativement respecter le règlement de cette manifestation et que je peux être exclu de la manifestation à tout moment par le responsable de la manifestation pour le non-respect du règlement,

Fait à..... le

Signature :

Nota : Pour des raisons de maîtrise des coûts, nous attirons votre attention sur le fait qu'après le 26 novembre 2022 toutes les inscriptions seront considérées comme étant fermes et ne pourront pas faire l'objet de remboursement.